

# LE PAILHEROU

S'unir pour Pailharès



## Le mot du maire...

Bulletin municipal N°11  
Mai 2019

Chers Pailhéroux,

En ce début de printemps 2019, à l'heure où les associations préparent les festivités de l'été, nous pouvons voir que notre village est toujours dynamique et accueillant. En effet, nous constatons de nouvelles constructions et de nouveaux habitants ; au nom du conseil municipal, je leurs souhaite la bienvenue à Pailharès.

Je tenais à revenir sur certaines fausses informations qui ont pu circuler dans le journal le Dauphiné. La première est parue dans l'article relatant ma prise de parole durant la cérémonie des vœux à la population de cette année. Il a été écrit qu'Arche agglo allait prendre la compétence et la gestion de l'école de musique. Voici ce que j'ai précisément dit : « Une réflexion sur la prise de compétences de l'éducation musicale et de la danse est à l'étude par Arche Agglo. »

La deuxième est parue dans un article de ce même journal en date du 22 février, suite à l'assemblée générale de l'association ECOLOCOS, pendant laquelle une intervenante affirmait que la commune de Pailharès envisageait de donner la gestion de l'eau communale à la SAUR.

Ces propos sont faux. La commune n'a jamais envisagé ou pris de décision dans ce sens.

Par contre, la compétence de la gestion de l'eau sera transférée à l'agglomération dès le premier janvier 2020. Ce transfert de compétences est due à l'application de la loi Notre, pour rappel cette loi est en application depuis quelques années et force petit à petit les communes à abandonner certaines de leurs compétences. Je vous rappelle que le conseil municipal et moi-même avons toujours été opposés à cette loi et avons délibéré contre son application, car elle enlève de plus en plus d'autonomie aux communes.

Je trouve dommage et décevant que l'on laisse dire de telles fausses informations dans une réunion publique et que la presse les relate sans s'assurer de leur véracité.

### Information sur les transports scolaires

A compter de la rentrée de septembre 2019, c'est Arche agglo qui organise le transport des élèves de son territoire. Il faut distinguer 2 catégories d'élèves :

**Les ayants-droits qui sont des élèves de plus de 5 ans résidant et scolarisés sur le territoire d'ARCHE Agglo respectant le plan des transports scolaires et résidant à plus de 3km de leur établissement de rattachement.**

**- les non-ayants droits (élèves de 3 et 5 ans, ou résidant à moins de 3 km de leur établissement ou ne respectant pas le plan des transports scolaires), qui peuvent bénéficier du service sous certaines conditions définies dans le règlement.**

Les élèves scolarisés hors ARCHE (qu'ils respectent ou non la carte et le plan des transports scolaires) ne relèvent eux pas de la compétence de l'Agglo, ils restent soumis au règlement régional applicable sur leur département de résidence.

- pour les ayants-droits, 93 € pour les plus de 16 ans, et gratuité pour les autres ;

- pour les non-ayants droits, 90 € pour les moins de 16 ans et 135 € pour les plus de 16 ans.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer un été agréable et festif.

Jérôme SERAYET,

# Compte rendu des conseils municipaux de janvier 2019 à Mai 2019 :



- Le conseil valide la baisse des taxes redevances Agence de l'eau pour pollution et modernisation des réseaux de collecte : (Taxe pollution : 0.29€ ➔ 0.27€ et Taxe modernisation des réseaux : 0.155€ ➔ 0.150€).
- Le conseil accepte le devis de l'entreprise Reynaud Michelas de Pailharès d'un montant de 660 € HT pour la réparation de la charpente de Nectardéchois (poteau intérieur partie basse).
- Le conseil valide la mise en place d'un plan d'action pour la réduction des pertes en eau et la recherche de fuites sur le réseau d'eau en posant des compteurs intermédiaires.
- Le conseil valide à l'unanimité les comptes administratifs "communal" et "eau/assainissement" 2018, conformes au compte de gestion dressé par les comptables de la trésorerie de Tournon.
- Le conseil décide de ne pas augmenter les différents taux d'imposition pour 2019.
- Le conseil accepte le contrat de travail aidé d'agent technique sur la commune de Pailharès de Mr Delhommaye pour 20 heures par semaine, à compter du 19 Mars.
- Le conseil valide à l'unanimité le devis du bureau d'étude GEOA pour 2760 € TTC pour le projet d'extension AEP Verdèche - Blache
- Le conseil accepte la réduction de l'éclairage public la nuit, de minuit à 5h.
- Le conseil adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise TP200 de Rochemadeville (26) pour 35685 € HT pour la réfection du Pont de "Flachet".
- Le conseil adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise Astier (St Félicien) pour 48 € de l'heure pour le débroussaillage sur la commune et celui de l'entreprise Brustelin (Arlebosc) pour le curage des fossés.
- Le conseil adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise GR2D pour 210 € HT pour le remplacement du photocopieur de la Poste.
- Le conseil valide le budget voirie pour 2019 d'un montant de 58000€ HT.
- Le conseil valide les subventions aux différentes associations pour 2019 : Foot, ADMR, Asso. Sport Nature, Foyer des jeunes, Genêts d'Or.

## Vie de la commune

### Election européenne du 26/05, tenue du bureau de vote de 8h à 18h :

#### Permanence du bureau :

- 8h 10h : Maniouloux Myriam et Maniouloux Patricia
- 10h 12h : Taton Richard et Serayet Jérôme
- 12h 14h : Montaland Fernand et Bernard Nicolas
- 14h 16h : Desfonds Solange et Jouffron Claudine
- 16h 18 h : Dufaut Christophe et Caillet Emmanuel

### Calendrier des manifestations :

- 04 Juin : Assemblée Générale de l'ADMR à la Mairie de Pailharès à 18H.
- Du 19 au 22 juin : couse cyclo 'L'Ardéchoise'
- 06 Juillet : Méchoui du Foot à partir de 12H, suivi d'un concours de pétanque. Réservation auprès des membres du Club.
- 20 juillet : concours pétanque du Foyer des Jeunes à partir de 14h30.
- 31 Aout : concours pétanque de l'ACCA à partir de 14h30.

# Etat Civil

## Décès :

- Garnier Denis le 12/03/18
- Michelas Marie Louise le 27/04/18
- Bert Madeleine le 28/08/18
- Reboullet Marcel le 15/11/18
- Vallon Pierre le 24/11/18
- Seignovert Jacky le 07/12/18
- Garnier Anaïs le 13/02/19



## Naissance :



- Villeneuve / Gontier Guilhem le 07/04/18
- Miquelis Tiago le 09/07/18
- Audinet Bulle le 21/11/18

## Mariage :

- Reynaud / Panck le 05/05/18
- Goudard / Lehir le 24/08/18



## Panneaux Signalisation :

Pour terminer l'adressage de nos voies communales nous allons procéder au remplacement des vieux panneaux bois d'intersection par des structures en aluminium.

Sachant que toutes les signalétiques qui sont sur le mobilier actuel seront supprimées, nous proposons aux artisans, gîtes, chambres d'Hôtes, etc.... la pose **d'une plaque de signalisation normalisée** pour indiquer leurs activités sur le panneau de l'intersection concernée au prix de 92€ TTC.

8 mobiliers d'intersections sont prévus : Route de Machiron, La Bascule, Col du Buisson (Route de Molière), Col du Buisson (Route de Verdèche), Route de Mahussier, Route du Col du Gibet (Colin et Route de Lalouvesc), Chemin de Baud.

Pour plus de renseignements et toutes les personnes intéressées doivent contacter Emmanuel CAILLET **avant le 10 juin** au 06 88 29 45 75.



## Vieilles photos

Nous souhaitons recenser des photos caractéristiques de notre village (souvenirs, habitants, personnalité, paysages, lieux...) afin de créer une fresque artistique qui retrace notre histoire communale. Toutes les personnes, toutes les familles qui le souhaitent peuvent apporter en mairie des originaux (afin que l'on puisse les numériser) ou les envoyer par mail à :

[emmanuel.caillet07@hotmail.fr](mailto:emmanuel.caillet07@hotmail.fr), date limite le 31 Août.

Contact : Emmanuel CAILLET au 06 88 29 45 75.

# Réduction éclairage public

Après une enquête auprès du SDE 07, le conseil décide de réduire l'éclairage public.

Voici un résumé de cette étude :

Situation initiale de la Commune :

Votre Parc d'Eclairage Public se compose actuellement de 70 Luminaires répartis sur 2 Postes, selon le relevé matériel à notre disposition.

Nombre de Luminaires	70
Nombre de Postes	2
Consommation 2018 en KWh	13 577

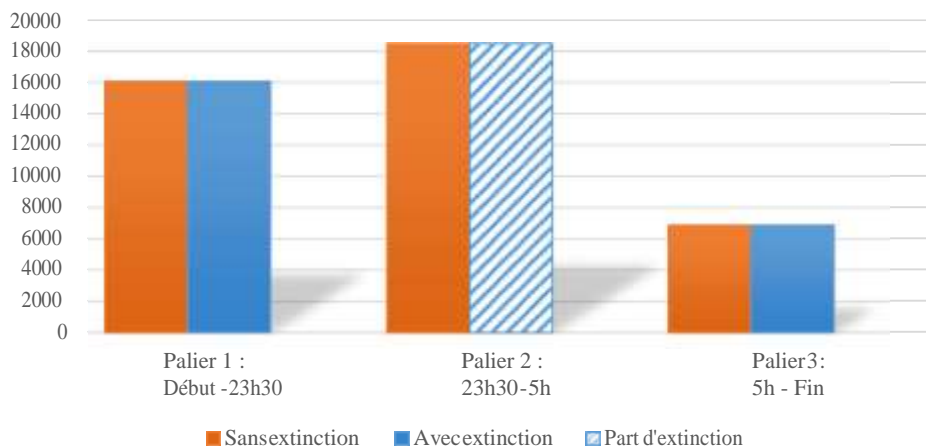
Hypothèse : extinction totale de Minuit à 5h.

Calcul effectué à partir du relevé matériel, sur une base de 4400 heures d'utilisations.

## Calculs de la consommation annuelle avec extinction nocturne :

Palier	Consommation avec extinction				
	Total (W) : $\sum Nb \times P_{s\text{ nominale}}$	% du palier	Résultat (W)	Nb d'heures	Total (kWh)
1	10095	100	10 095	1 592	16 068
2		0	0	1 830	0
3		100	10 095	679	6 853
<b>Total</b>				<b>4 101</b>	<b>22 921</b>

Consommation annuelle en kWh par palier



## Impact financier de l'extinction nocturne :

Impact financier sur le coût de l'énergie					
Extinction	kWh	€ HT/kWh	Coût € HT	Gains annuels	
Sans	44 417	0,0614	2 727	-	-
Avec	22 921		1 407	1 320 €	48%

Avec un prix de l'énergie à 6,14c€/kWh (prix HT au Tarif Bleu Eclairage Public en vigueur), le gain sur le coût de l'énergie est de l'ordre de 1.320 € HT annuel. On obtient un Temps de Retour sur Investissement inférieur à 1 an.



**ARCHE Agglo élabore actuellement son Plan Climat Air Énergie Territorial. L'agglomération s'engage par ailleurs dans une démarche Territoire à Énergie Positive. Ces outils définiront un plan d'actions en faveur du climat et de la transition écologique.**

**Face au changement climatique et aux coûts croissants de l'énergie, si nous décidons ensemble quel sera notre avenir et celui de notre territoire ?**

**Nous vous remercions de répondre à cette enquête qui ne prendra pas plus de 6 minutes de votre temps. Ce questionnaire est également disponible en ligne, sur le site [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)**

**Le changement climatique, pour vous, c'est...**

2 réponses maximum

- Les vagues de chaleur ou épisodes de canicule
- La disparition de la biodiversité (insectes, abeilles, espèces végétales) et le développement d'espèces invasives
- Les pics de pollution
- La plus faible disponibilité de la ressource eau
- Les catastrophes naturelles (inondations, coulées de boues, sécheresse, grêles etc.), et leurs impacts sur les cultures et habitations
- La hausse du prix des énergies (carburant, chauffage, électricité, etc.)
- Je n'ai pas vraiment ressenti les effets du dérèglement climatique sur mon quotidien à ce stade
- Autre : .....

**Votre avis et vos besoins au quotidien**

**Pour améliorer le confort de votre logement tout en contribuant à la transition énergétique, vous auriez besoin de :**

2 réponses maximum

- Être accompagné pour adopter des éco-gestes
- Avoir des informations et conseils techniques pour la rénovation
- Bénéficier d'aides financières pour réaliser des travaux de rénovation énergétique
- Être mis en relation avec des professionnels qualifiés capables de m'accompagner
- Je ne ressens pas de besoin
- Autre : .....

**Pour consommer des produits alimentaires locaux, de qualité et de saison, selon vous il faudrait :**

2 réponses maximum

- Être mis en relation directe avec les producteurs du territoire
- Trouver des produits locaux et de qualité dans mes commerces habituels
- Créer de nouveaux circuits de distribution pour ces produits
- Aider nos producteurs et agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques
- Soutenir l'installation de nouveaux acteurs produisant des aliments de qualité et de saison
- Je n'ai pas d'avis
- Autre : .....

**Pour répondre à vos besoins de mobilité tout en utilisant moins votre voiture individuelle, vous pensez qu'il faut en priorité :**

2 réponses maximum

- Développer la pratique du vélo
- Davantage de transport en commun
- Rapprocher les commerces et services et des lieux de vie (habitation, travail)
- Développer les solutions de covoiturage ou d'autopartage
- Encourager l'achat de véhicules plus propres
- Peu importe, je continuerai (par choix ou par contrainte) de prendre ma voiture
- Autre : .....
- .....
- .....

**Actions et idées**

**Connaissez-vous des actions de transition écologique déjà engagées, par vous ou par d'autres, sur le territoire ?**

- .....
- .....
- .....

**Et si demain vous étiez Président(e) de la communauté d'agglomération, quelles seraient les trois actions que vous mettriez en place de façon prioritaire pour concrétiser la transition écologique ?**

- .....
- .....
- .....

**Qui êtes-vous ?**

**Votre âge**

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 25 ans
- Entre 26 et 45 ans
- Entre 46 et 69 ans
- Plus de 70 ans

**Votre profil**

- Femme
- Homme

**Votre commune de résidence ?**

.....  
.....  
.....

Nous vous remercions de l'aide que vous nous avez apportée en répondant à ce questionnaire. Si vous souhaitez recevoir des informations liées à la démarche ou participer notamment être invité(e) au premier atelier citoyen, vous pouvez nous indiquer vos coordonnées :

Votre nom et prénom ..... Votre adresse mail  
.....

Merci de renvoyer ce questionnaire avant le 31 mai à notre chargée de mission Énergie / Climat, Aline Morel.  
Par voie postale : ARCHE Agglo, BP 103 - 07305 Tournon sur Rhône  
Par mail : a.morel@archeagglo.fr

# Obligation de déclaration des détenteurs de porcins

06/12/2018

## Enregistrement des détenteurs ayant au moins un porc

Jusqu'à présent, une dérogation européenne permettait aux détenteurs d'un seul porc non reproducteur de ne pas s'enregistrer auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EdE). Cette dérogation a été supprimée.

A partir du 1er janvier 2019, **tous les détenteurs d'au moins un porc sont soumis à la même réglementation**

(arrêté du 25 novembre 2005 relatif à l'identification du cheptel porcine). Ils doivent :

- ◇ Se faire connaître auprès de l'EdE de leur département, qui les enregistrera en BDNI et leur attribuera un Indicatif de Marquage (IDM)
- ◇ Renseigner leur déclaration d'activité (formulaire à compléter, signer et à renvoyer à l'EdE ou au correspondant BDPORC régional)
- ◇ Notifier leurs mouvements dans BDPORC (ou donner délégation à l'abattoir ou au transporteur, qui notifiera pour eux)

Je détiens au moins un porc



Je remplis et signe le formulaire de déclaration d'activité Je le renvoie à l'EdE de mon département



## Conséquences pour vous, éleveurs

Dans BDPORC, nous avons créé un IDM fictif, le **99VED**, pour que vous puissiez enregistrer les ventes de porcins à des particuliers qui n'avaient pas d'Indicatif De Marquage.

Ce code n'a donc plus d'utilité, puisque, dorénavant, même ces détenteurs particuliers devront disposer d'un IDM. A terme, le code 99VED sera appelé à disparaître.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir sensibiliser les acheteurs de porcins, qui n'ont pas d'IDM, à s'enregistrer auprès de leur EdE.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint un formulaire de déclaration d'activité à donner au détenteur pour que celui-ci puisse le remplir, le signer et le renvoyer à l'EdE de son département.

# MEMO

## MAIRIE :

Téléphone / Fax : 04 75 06 00 65  
Secrétariat : Lundi de 13h à 17h  
Mercredi de 8h30 à 12 h  
Vendredi de 8h30 à 12 h  
Permanence du Maire/Adjoints : sur rendez – vous



*Pour toutes questions ou remarques concernant :*  
*La voirie, l'eau et l'assainissement, dépôt sauvage d'ordures, anomalie signalisation, vandalisme, suggestion ou idée... un seul numéro à contacter : la mairie au 04 75 06 00 65 pendant les heures d'ouverture.*

*La secrétaire se chargera de transmettre aux personnes concernées (employés municipaux, Maire, adjoints, conseillers).*

*Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par Email, veuillez nous le faire savoir à : [mairie.pailhares@inforoutes-ardeche.fr](mailto:mairie.pailhares@inforoutes-ardeche.fr)*

**Restaurant 'L'AMARANTE' : 04 75 06 67 22**

**Boulangerie 'Au gré du Grain' : 04 75 06 70 28**



**BIBLIOTHEQUE :** mardi de 17h00 à 18h30 et Samedi 10h – 11h 30  
**AGENCE POSTALE COMMUNALE :** 9 H à 12 H

**TAXI-AMBULANCE « JUNIQUE » :** 04 75 06 05 71

### **MEDECINS :**

Dr BENGUIGUI : 06 58 27 09 57

Dr GIRARD Philippe : 04 75 06 01 33

**KINESITHERAPEUTE :** CUVILLIER Marieke : 06 49 95 58 17

**OSTHEOPATHE :** NOUJAIM Grégory : 06 85 15 34 30

**CHIRURGIEN DENTISTE :** Dr BARBOTEAU Vincent : 04 75 06 13 13

**POMPIERS :** 18

**GENDARMERIE :** 04 75 06 00 44

**OFFICE DE TOURISME :** 04 75 06 06 12

**Opticien :** OPTIQUE BOURDEAU : 04 75 06 00 23

**GAZ :** Vente de bouteilles de gaz chez MM BUISSON : 04 75 06 07 46

**VETERINAIRE :** Mr CHATOR : 04 75 06 03 40 (St Félicien)  
Cabinet BUCAILLE : 04 75 06 43 45 (Lamastre)

**Horaires de la déchetterie intercommunale à colombier le Vieux :**

Lundi, Mercredi et samedi

9H00-12H30 et 14h17h30